



Église Notre-Dame-de-la-Visitation

11 900, rue Notre-Dame Ouest

Direction de l'aménagement
et du développement durable – 2024

Photos et textes © Patri-Arch



Caractéristiques architecturales et patrimoniales

L'église Notre-Dame-de-la-Visitation possède une longue histoire qui remonte aux origines de la seigneurie. René Godefroy de Tonnancour se voit concéder la seigneurie de Pointe-du-Lac en 1734. En 1738, après la construction d'un moulin seigneurial et l'ouverture du Chemin du Roy, le seigneur de Tonnancour cède un terrain et voit à la construction d'une première église ainsi que d'un presbytère. La paroisse n'est alors qu'une desserte. L'église est bénie en 1739 sous le nom de Notre-Dame-de-la-Visitation de la Pointe-du-Lac. En 1786, un premier curé résident s'y établit. L'érection canonique de la paroisse de La Visitation a lieu en 1832.

En 1844, la population ayant considérablement augmenté au cours des cent années précédentes, les paroissiennes et paroissiens décident de se doter d'une plus grande église. Elle est décorée par Ludger Jolin, un jeune architecte originaire de Sainte-Anne-de-la-Pérade. En 1845, la municipalité de la paroisse de Pointe-du-Lac est créée. Dans la nuit du 10 au 11 février 1882, un incendie détruit complètement l'église ainsi que son contenu. Seuls les murs de pierre résistent aux flammes. L'église actuelle, la troisième, est construite à même les murs de l'église incendiée, mais sa façade est allongée de quinze pieds vers l'avant et les murs sont haussés de cinq pieds. Le constructeur de l'église est Georges-Félix Héroux. Les frères Joseph et Georges-Félix Héroux sont formés par l'architecte et sculpteur Alexis Millette et participent à l'édification de nombreuses églises au Québec et de quelques-unes en Nouvelle-Angleterre.

L'église Notre-Dame-de-la-Visitation présente également plusieurs ressemblances avec des œuvres du célèbre architecte Victor Bourgeau, concepteur de nombreuses églises au Québec, notamment dans le diocèse de Montréal, et de la cathédrale de Trois-Rivières.



La valeur patrimoniale de l'église Notre-Dame-de-la-Visitation repose principalement sur son intérêt historique, sur son ancienneté en tant que témoin et acteur du développement de Pointe-du-Lac, ainsi que sur son intérêt architectural et artistique.

Le bâtiment en pierre à moellons suit un plan « à la récollette » et possède une façade-écran qui s'élève devant l'église. Cette façade, constituée de trois travées et d'une avancée centrale surmontée d'un clocher, évoque le néoclassicisme, notamment par son corps central dominé d'un fronton, ses ouvertures cintrées, ses niches dotées de statues, ses bandeaux et ses chaînages d'angle en pierre de taille. La façade-écran est plus ornementée et plus riche que les élévations latérales, cette façon de construire étant également une marque du courant néoclassique. Le décor intérieur compte neuf peintures de Louis-Eustache Monty et plusieurs sculptures de Léo Arbour, artiste originaire de Pointe-du-Lac. L'église Notre-Dame-de-la-Visitation, représentative de l'architecture religieuse québécoise du XIX^e siècle, présente une intégrité matérielle supérieure.

Bref historique

1738 :

- Construction de la première église et du presbytère.

1786 :

- Établissement du premier curé résident.

1814 :

- Ordination de Thomas Cooke, premier prêtre originaire de Pointe-du-Lac. Il devient le premier évêque de Trois-Rivières en 1852 lors de la création du diocèse.

1832 :

- Érection canonique de la paroisse de La Visitation.

1844 :

- Construction de la deuxième église, décorée par l'architecte Ludger Jolin. Ce deuxième lieu de culte est plus grand et situé à quelques mètres de l'ancien.

1882-1883 :

- Incendie en février 1882 de la deuxième église, puis construction de l'église actuelle à partir des murs du bâtiment incendié.

1898 :

- La sacristie de l'ancienne église incendiée est adjointe à l'église actuelle, et la voûte du plafond à l'intérieur de l'église est arrondie.

2013 :

- Consécration de l'église par Mgr Luc Bouchard.

2017 :

- Création de la nouvelle paroisse Notre-Dame-de-l'Alliance, dont fait dorénavant partie la communauté de La Visitation avec six autres anciennes paroisses de la Mauricie.

Caractérisation

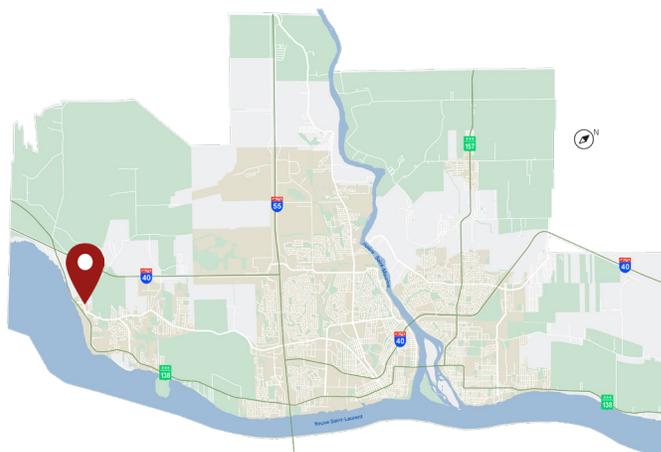
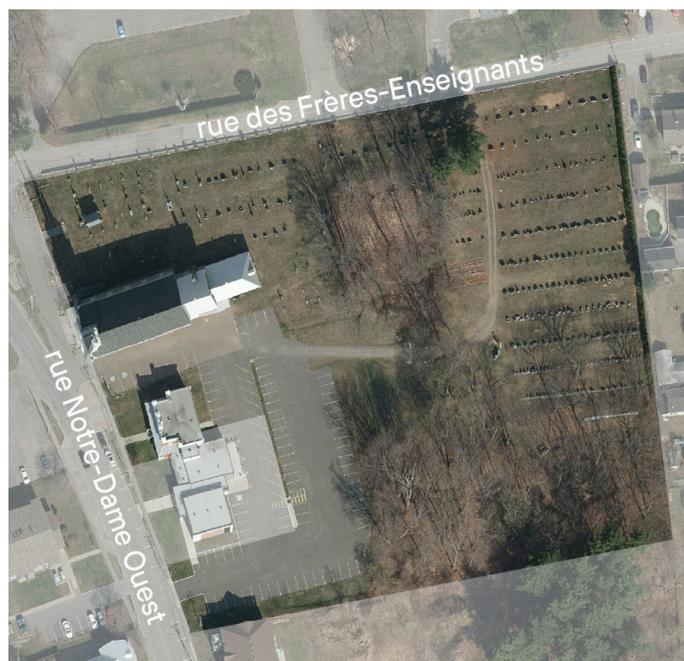
Bâtiments

Église Notre-Dame-de-la-Visitation

- Typologie architecturale : néoclassique
- Année de construction : 1882-1883
- Entrepreneur : Georges-Félix Héroux
- Principaux matériaux : pierre à moellons, revêtement de toiture en bardeau d'asphalte et en tôle à la canadienne

Presbytère de Pointe-du-Lac

- Typologie architecturale : néoclassique
- Valeur patrimoniale : supérieure
- Année de construction : 1738
- Entrepreneur : René Godefroy de Tonnancour
- Principaux matériaux : brique et revêtement de toiture en tôle à baguettes et membrane



Terrain

- Superficie du lot :
 - Lot 1 307 496 : 22 466,2 m²
- Caractéristiques particulières :
 - Le terrain comprend le cimetière, la chapelle funéraire Montour-Malhiot (citée immeuble patrimonial en 2007), un calvaire et un presbytère avoisinant érigé au XVIII^e siècle.

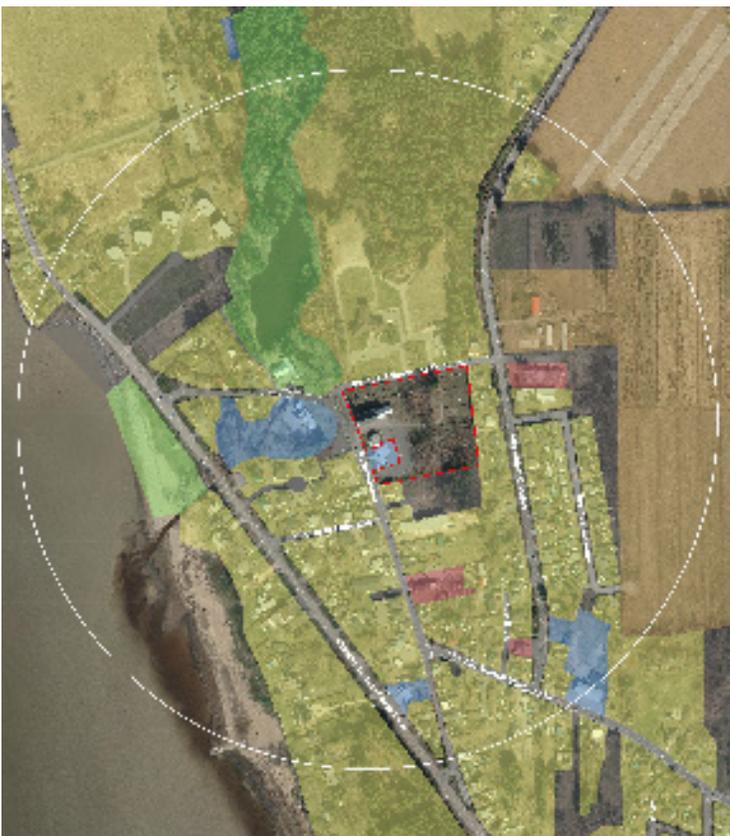
Règlementation

- Zonage : PIL-1041
- Dominance de la zone : institution religieuse et service funéraires

Contexte

L'église Notre-Dame-de-la-Visitation constitue le cœur religieux et historique de Pointe-du-Lac. Elle possède une longue histoire qui remonte aux origines de la seigneurie. Son positionnement en bordure du Chemin du Roy et sa proximité à d'autres bâtiments anciens confèrent à ce secteur une valeur patrimoniale, culturelle et paysagère. L'église se situe dans le noyau villageois et dans un paysage caractérisé par la présence de boisés, de terres agricoles et du lac Saint-Pierre. La presque totalité des bâtiments environnants sont d'usage résidentiel unifamilial, dont les ménages sont majoritairement propriétaires (80 %). Plusieurs de ces résidences sont à proximité ou en bordure du lac Saint-Pierre. Malgré sa situation éloignée du périmètre urbain central, le secteur est desservi par les transports en commun et le réseau cyclable.





Caractéristiques du milieu d'insertion dans un rayon de 500 m

Typologie architecturale dominante	Unifamiliale
Nombre d'étages moyen	1 étage
Profil démographique	65 ans et plus : 24 % 14 ans et moins : 17 %
Densité moyenne	4 logements/hectare Densité faible
Indice de canopée	25 %

Légende des usages

— Terrain de l'église	— Institutionnel
— Résidentiel	— Industriel
— Commercial	— Parcs et espaces verts

Cadre de planification

Statut légal

Programme particulier d'urbanisme (PPU) ●

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ●

Programmes de subvention ●

Principales orientations

PIIA du Pointe-du-Lac et PIIA des bâtiments patrimoniaux :

- Confirmer l'importance patrimoniale des divers secteurs et immeubles assujettis à un PIIA, en reconnaissant leur valeur architecturale et paysagère ;
- Confirmer la valeur historique, emblématique et identitaire des secteurs et immeubles assujettis à un PIIA ;
- Assurer, lors de la réalisation de projets d'architecture et d'aménagement, la conservation du caractère patrimonial des bâtiments de valeur patrimoniale en ce qui concerne leurs caractéristiques architecturales, les modes d'implantation ainsi que l'aménagement des terrains ;
- Assurer une cohérence d'ensemble entre le bâti patrimonial et tout nouveau projet d'architecture et d'aménagement ;
- Assurer la mise en valeur du patrimoine bâti et contribuer au rehaussement de la qualité architecturale et paysagère du secteur ;
- Favoriser la préservation de la végétation et contribuer au verdissement du secteur.

* Toute information relative à la réglementation d'urbanisme est fournie à titre informatif seulement au moment de la publication de ce document. Elle est sujette à changement sans préavis et n'a pas de valeur légale.

Toutes les informations concernant les programmes de subvention se retrouvent sur le site internet de la Ville.

Recommandations de conservation, de mise en valeur et de redéveloppement

Conservation et mise en valeur

L'église Notre-Dame-de-la-Visitation est un lieu de culte d'intérêt patrimonial supérieur. Ce lieu de culte se doit d'être conservé et protégé adéquatement.

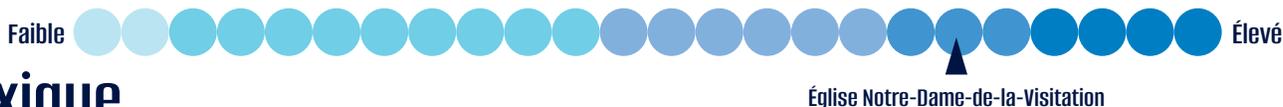
Potentiel de conversion

Advenant que cette église ferme, ce qui n'est pas souhaitable, une vocation publique de nature communautaire ou culturelle serait sans doute la meilleure option pour préserver l'architecture et le décor intérieur du lieu sans que celui-ci doive être subdivisé. Cette église constitue un point de repère dans le village de Pointe-du-Lac et elle devrait continuer à servir la communauté.

Potentiel de redéveloppement du site

Bien qu'une grande partie de la parcelle soit occupée par un cimetière et un boisé, elle possède tout de même un potentiel de développement, notamment dans les parties dégagées servant actuellement de stationnement. D'ailleurs, l'ancien presbytère converti en complexe funéraire a été récemment agrandi à même la parcelle. Le redéveloppement ne devrait être réservé que pour des usages complémentaires ou des agrandissements des bâtiments existants, idéalement à des fins communautaires ou culturelles.

Indice de valeur globale :



Lexique

Indice de valeur globale :

- Indice reflétant la valeur de l'église par la combinaison de ses valeurs sur le plan du patrimoine, de l'analyse comparative à l'échelle de la région, de l'ensemble architectural, de l'aménagement du site, de la valeur paysagère, du caractère significatif de l'église à l'échelle du quartier et de sa valeur sociale, c'est-à-dire son utilisation par des organismes ou par la communauté et son appartenance à la communauté.

Hiérarchisation régionale :

- Établie par le ministère de la Culture et des Communications et le Conseil du patrimoine religieux du Québec, la hiérarchisation régionale découle des trois critères suivants : la valeur historique et symbolique, la valeur d'art et d'architecture de l'extérieur de l'édifice, et la valeur d'art et d'architecture de l'intérieur. La hiérarchisation a été établie selon cinq niveaux, allant d'incontournable (A) à faible (E).

Plan d'implantation et d'intégration architecturale :

- Règlement d'urbanisme permettant l'évaluation qualitative des projets de construction et d'aménagement afin d'en assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités de chaque situation (MAMH, 2023).

Bilan patrimonial

Hiérarchisation régionale	Moyenne (D)
Valeur patrimoniale (ville)	Supérieure
État d'authenticité	Excellent

Synthèse des valeurs patrimoniales

Archéologique

Architecturale



Artistique

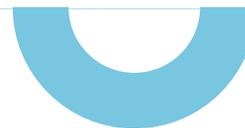


Emblématique

Historique



Paysagère



Potentiel de conversion :

- Réfère à la capacité et aux possibilités de ce bâtiment d'être réaménagé et réutilisé d'une manière différente de sa fonction d'origine dans le but de répondre à des besoins contemporains. Cette démarche vise à optimiser l'utilisation des ressources existantes, à promouvoir la durabilité et à contribuer au développement économique et social du milieu d'insertion.

Potentiel de redéveloppement :

- Réfère aux possibilités inhérentes de toute partie vacante ou sous-utilisée d'un immeuble d'être transformée ou d'accueillir une nouvelle fonction dans le cadre d'un projet de développement ou de revitalisation. Implique la considération d'aspects environnementaux, économiques et sociaux afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et de favoriser un développement urbain durable.

Programme particulier d'urbanisme :

- Composante du plan d'urbanisme permettant d'apporter plus de précisions quant à la planification de l'aménagement de certains secteurs qui requièrent une attention particulière de la part du conseil municipal.